

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

frais d'analyses Question écrite n° 97874

### Texte de la question

Mme Nadine Morano attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les inquiétudes exprimées par des pharmaciens quant à la baisse de la cotation des actes biologiques qui est actuellement envisagée. Ils redoutent en effet que cette dernière ne déstabilise l'économie de nombreux laboratoires ayant fourni des efforts conséquents pour lutter contre le déficit de notre système de santé. Par ailleurs ils estiment que l'intérêt de cette mesure est difficilement perceptible, en raison notamment de la faible augmentation des dépenses de biologie ces dernières années et de modeste part dans l'ensemble des dépenses de santé. Elle souhaite connaître sa position sur ce sujet et les suites qu'il entend donner à ces remarques.

#### Texte de la réponse

L'attention du ministre de la santé et des solidarités a été appelée sur la décision de l'union nationale des caisses d'assurance maladie (UNCAM) de diminuer la cotation de certains actes de biologie courants. Cette décision a été prise après avis d'une commission de hiérarchisation composée de professionnels et de représentants de l'assurance maladie, qui s'est, dans le cas présent, réunie trois fois pour examiner les propositions de l'UNCAM. Aucun de ces actes ne fait l'objet d'un déremboursement. De plus, comme l'a rappelé la Haute Autorité de santé (HAS), qui a été consultée sur cette question, cette décision ne remet pas en cause la réalisation technique ou le bénéfice clinique des actes concernés, mais uniquement leur cotation. Il n'y a donc pas de motif sanitaire qui puisse s'opposer à cette décision. L'économie associée à cette mesure a été évaluée par l'assurance maladie à 96 millions d'euros en année pleine, ce qui représente une incidence de 126 millions d'euros pour les laboratoires. Cette mesure participe à l'effort nécessaire de réduction des déficits prévu par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2006. Par ailleurs, les recommandations du rapport de la Cour des comptes accompagnant le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2006 indiquaient qu'il était « indispensable que la nomenclature soit fréquemment actualisée en abaissant la cotation de ceux pour lesquels les progrès techniques permettent des économies d'échelle ». Enfin, en concertation étroite avec les représentants de la profession, une réflexion de fond sur l'évolution du secteur de la biologie sera engagée, afin de mieux adapter la réglementation actuelle, qui complique le fonctionnement des laboratoires, et de donner aux laboratoires de ville qui le souhaitent la possibilité de mieux s'organiser.

#### Données clés

Auteur: Mme Nadine Morano

Circonscription: Meurthe-et-Moselle (5e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 97874

Rubrique: Assurance maladie maternité: prestations

Ministère interrogé : santé et solidarités Ministère attributaire : santé et solidarités Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE97874

## Date(s) clée(s)

Question publiée le : 20 juin 2006, page 6405 Réponse publiée le : 7 novembre 2006, page 11659